

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE-CRAONNAISE
Séance n°15 du 10 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Helen BARVILLE, Lionel MOAL, Olivier DERSOIR (arrivé au point 2), Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Jacky LEPAGE, Emmanuel DAVID (arrivé au point 2), Jean-Marcel LECOMTE (arrivé au point 2).

Excusée : Céline LEMOINE.

Absents : Freddy HERBERT, Diego LARDEUX.

Secrétaire de séance : Helen BARVILLE.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : le vote d'un tarif de garderie. Les membres acceptent à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2019.

1) DECISION MODIFICATIVE

La commune a investi dans deux défibrillateurs, un pour la salle socioculturelle de l'Orion et un pour le complexe sportif.

En effet, le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 stipule que les ERP de catégorie 1 à 3 (accueillant à partir de 300 personnes) doivent s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe.

Ces achats n'étant pas prévus au budget, une décision modificative est nécessaire.

Monsieur le Maire propose :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération/cpte	Libellé	Recettes	Dépenses
Compte 2188/198	Autre immo – Aire de jeux		- 4 000,00 €
Compte 2188/181	Autre immo – Autres acquisitions		+ 4 000,00 €
Total de la décision modificative n°3			0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

2) PROJET NOUVELLE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Selle-Craonnaise a engagé une démarche de réflexion concernant la construction d'une nouvelle école. Le cahier des charges ainsi établi prévoit une construction avec une ossature bois et une isolation paille et tout autre moyen ou matériaux à vocation d'économie d'énergie. Après plusieurs réunions de travail avec les élus et un comité de pilotage (composé des enseignants de l'école seloise, d'enseignants et de salariés du milieu de l'enfance, des élus), le dossier d'Avant-Projet-Sommaire (APS) a été transmis par l'équipe d'architecture Huitorel et Morais. Une première réunion de présentation a eu lieu le mardi 26 novembre avec les architectes et le thermicien. Deux points restaient à décider lors du Conseil Municipal du 28 novembre dernier : le mode de chauffage et le type de ventilation. En effet, après de longs échanges, ces points semblaient manquer d'études techniques et d'informations complémentaires. Chacun des élus ayant besoin d'une réflexion personnelle sur ces sujets, une nouvelle réunion du Conseil Municipal est organisée ce mardi 10 décembre 2019 pour prendre les décisions qui seront mises en œuvre.

Après un long débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte l'Avant-Projet-Sommaire proposé par le maître d'œuvre, pour un coût prévisionnel des travaux de l'ordre de 1 040 080 € HT, tout en y apportant les informations complémentaires suivantes :

- Système de chauffage : installation d'une pompe à chaleur reliée à des radiateurs à eau. Prévoir une option dans l'appel d'offres pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation électrique générale.
- Système de ventilation : pour les 3 classes et la salle de motricité, un système de ventilation naturelle sera utilisé. Il s'agira de l'ouverture des fenêtres par les utilisateurs lors de chaque récréation. Pour les autres pièces, une ventilation simple flux sera installée.

Pour rappel, une présentation de l'Avant-Projet-Sommaire est prévue avec le Comité de Pilotage le lundi 16 décembre à 18h afin que ses membres constatent la finalité de leur travail en commun avec la commune.

3) **TARIF PENALITE GARDERIE**

Depuis la rentrée scolaire, les inscriptions des enfants à la garderie périscolaire s'effectuent via le portail familles, tout comme le restaurant scolaire. 3 jours de délai sont demandés mais une tolérance est mise en place pour les imprévus d'ordre professionnel ou personnel. Cependant, il s'avère que certaines familles n'inscrivent toujours pas leurs enfants et cela engendre des complications matérielles (exemple avec 9 enfants inscrits pour 20 présents). C'est pourquoi, la commission scolaire demande le vote d'un tarif de pénalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte un tarif de 0,50 € par enfant non-inscrit et présent pour chaque garderie, en plus du tarif habituel.

4) **RAPPORT DES COMMISSIONS**

a) **Bâtiments :**

- **COMMERCE :** En attente d'un devis pour isolation extérieure de tout le bâtiment.
- **COMPLEXE SPORTIF et ATELIER :**
 - Dégradation de la toiture de la grande salle par la grêle. Tôles spécifiques commandées et livraison prévue semaine 5.
 - Dégradation de la toiture de la petite salle. Salle hors d'eau.
- **AUTRES :**
 - Prises pour candélabres rue de la Gare posées le 2 par Sorélum et décorations de Noël posées par SPIE lundi 09/12.

b) **Scolaire, Périscolaire :**

- **ECOLE :**
 - Inscription de 3 enfants arrivés en famille d'accueil chez Mme Pourias.
 - Grève du 5 décembre : 20 enfants accueillis par le service minimum.
- **CANTINE/GARDERIE :**
 - Réunion des agents du périscolaire le 03/12 : compte-rendu.

c) **Social, sport, culture, animations, communication :**

- Communication : bulletin municipal en cours d'impression.
- Vœux du Maire : commission communication : compte-rendu.
- Portages de repas organisés pour les WE du 07/12 au 29/12 + le 25/12 et le 01/01.
- Colis de Noël : mise en sac le 10/12 et distribution à suivre.

d) **Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :**

- Commission voiries à fixer pour organisation de l'achat des panneaux et choix à faire parmi les 3 devis reçu par la Star et Chazé TP et Eurovia pour la route du Ponceau.
- Adressage : courriers aux habitants envoyés. Beaucoup de questions de la population.
- PLU : étoilage prêt. Mail reçu d'Architour pour planification modif PLU.
- Réception de l'arrêté préfectoral autorisant la SARL Grande Lande Energie à exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.
- Commission « Finances » pour emprunt école : après rendez-vous avec la Directrice de la Trésorerie, examen des finances de la commune sur plusieurs années et étude des propositions des banques, il s'avère possible de contracter un prêt de l'ordre de 1 000 000 € sur 20 ans au taux de 1%, (remboursement de

55 000 € par an) sans nécessité d'un régime d'austérité. Le conseil municipal se positionnera sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

5) **DIVERS**

- ⇒ Tous en Selle propose un spectacle de Noël suivi d'un goûter, à l'Orion, le samedi 21/12 à 15h.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 16 janvier 2020.

Fin de séance à 23h00

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT
(Absent)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE
(Excusée)

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE